



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 mai 2017

## L'intégration financière de la zone euro a marqué le pas en 2016

- Des évolutions mitigées soulignent l'importance d'une union des marchés de capitaux ambitieuse et de l'achèvement de l'union bancaire.
- Un nouvel indicateur de qualité fait état d'un partage des risques privés limité entre pays.
- Le développement de banques pan-européennes pourrait contribuer à l'intégration financière et stimuler le partage des risques par le biais des marchés du crédit de détail.

Le rapport annuel de la Banque centrale européenne (BCE) sur l'intégration financière en Europe indique que, globalement, l'intégration financière a marqué le pas dans la zone euro l'année dernière. Ce rapport a été rendu public ce jour au cours d'une conférence commune avec la Commission européenne à Bruxelles. En 2016, après plusieurs années de réintégration des marchés financiers dans le sillage de la crise financière, la mesure agrégée de l'intégration fondée sur les prix a affiché une certaine volatilité tandis que la mesure agrégée quantitative s'est stabilisée. Ces évolutions résultent des effets compensateurs observés au sein des différents marchés et d'un marché à l'autre, en partie sous l'influence des perspectives économiques variables selon les pays, d'une aversion pour le risque fluctuante au plan mondial et du degré d'incertitude politique. Par ailleurs, la politique monétaire de la BCE a continué de soutenir l'intégration financière.

Le rapport propose pour la première fois une analyse régulière de la qualité de l'intégration financière, qui mesure ses bénéfices en termes économiques. Deux nouveaux indicateurs montrent que le partage des risques entre pays reste faible et que le partage des risques financiers du secteur privé n'y contribue pas beaucoup. En conséquence, les chocs de revenu affectant les États membres se répercutent en grande partie directement sur la consommation.

**Banque centrale européenne** Direction Générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**

**Traduction : Banque de France**

Ces résultats soulignent l'importance de l'achèvement de l'union bancaire et de la poursuite des efforts en vue d'une union des marchés de capitaux ambitieuse. Par exemple, la révision en cours de réglementations importantes, telles que la directive sur les exigences de Fonds propres (CRD) ou la directive sur le rétablissement et la résolution des crises bancaires (BRRD), devrait se traduire par des avancées tangibles et rapides, y compris dans l'harmonisation des options et des discrétions nationales. De plus, l'amélioration et l'harmonisation des règles relatives à l'insolvabilité sont à même de soutenir l'intégration et le développement des marchés de capitaux.

« L'union bancaire et l'union des marchés de capitaux représentent indubitablement les deux initiatives centrales pour accélérer l'intégration financière dans l'UE dans les années à venir. Il convient de voir ces deux projets comme des initiatives qui se renforcent mutuellement et qui peuvent faire passer au niveau supérieur le Marché unique en matière de services financiers » a indiqué Vítor Constâncio, le vice-président de la BCE.

Dans un article spécifique, le rapport analyse le processus de consolidation bancaire transfrontière dans la zone euro. Compte tenu des progrès importants réalisés en termes de mise en œuvre de l'union bancaire, le développement des banques à l'échelle européenne demeure assez limité. De nouvelles fusions et acquisitions transfrontières pourraient contribuer à la nécessaire consolidation bancaire dans certains pays membres sans pour autant créer de problèmes de concurrence au plan local. De plus, elles pourraient stimuler l'intégration du marché du crédit de détail, qui renforce le partage des risques, et pourraient apporter une précieuse contribution à la résolution des prêts non performants. Outre l'achèvement de l'union bancaire européenne, la réduction des options et discrétions nationales dans le cadre réglementaire et l'harmonisation des règles relatives à l'insolvabilité, comme mentionné plus haut, il convient également d'examiner d'autres politiques ciblées relatives au secteur financier et supprimant les obstacles à la consolidation transfrontière. Ces politiques pourraient par exemple inclure l'harmonisation de la protection du consommateur, le traitement des problèmes du stock subsistant de prêts non performants et le fait de considérer la zone euro en tant que juridiction unique pour le calcul des surcharges systémiques de Bâle.

**Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à Peter Ehrlich, au +49 69 1344 8320.**

**Banque centrale européenne** Direction Générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**

**Traduction : Banque de France**